

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2021-002 À 2021-011

Délibération : 05.2021.046

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2021-002	07/04/2021	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement - Année scolaire 2020-2021	Considérant la nécessité d'assurer la répartition des charges intercommunales de fonctionnement en matière scolaire et la volonté des communes d'appliquer des participations équitables et consensuellement admises, il est proposé, pour l'année scolaire 2020-2021, de fixer le montant de ces participations à 550 euros pour les élèves accueillis en maternelle et 275 euros pour les élèves accueillis en élémentaire .
2021-003	16/04/2021	Adhésion de la commune de Saint-Genis-Laval à l'AMF69	Considérant l'intérêt de la commune de Saint Genis Laval d'adhérer à l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69), association affiliée à l'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF), qui a pour vocation d'aider les Maires, les Présidents d'intercommunalités, le Président de la Métropole de Lyon et leurs élus dans la gestion de leur collectivité ou regroupement et d'être au plus près de leurs préoccupations notamment via la formation, l'information au quotidien, le conseil juridique ou encore la représentation auprès des autres institutions, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'AMF9 pour l'année 2021 pour un montant de 4053,66€.
2021-004	27/04/2021	Attribution Marché n° 21-02 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet nature du plateau des Hautes Barolles	La Ville de Saint-Genis-Laval a souhaité se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet nature du Plateau des Hautes Barolles. Ce Projet Nature des Hautes Barolles vise à maintenir et valoriser les espaces naturels et agricoles de ce site de quelque 380 hectares, situé aux portes des zones urbanisées de la Métropole lyonnaise. Après une procédure adaptée ouverte, le marché n° 21-02 a été attribué à la société INDEX PROJET.
2021-005	27/04/2021	Attribution du marché n° 21-03 relatif à la communication culturelle	La Ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence les prestataires et a passé un marché pour la communication culturelle de la Ville et notamment la création du visuel de saison de La Mouche et la réalisation des supports de communication qui en découlent pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Après une procédure adaptée restreinte, le marché n° 21-03 a été attribué à la société ELYCOOP - Chambre Noire.
2021-006	11/05/2021	Vente de matériels aux enchères	Dans une optique de développement durable et de gestion des deniers publics, il a été envisagé de vendre aux enchères du matériel réformé. En date du 20 septembre 2018, la commune a souscrit un contrat d'hébergement, d'assistance et de maintenance avec la société AGORASTORE, site de courtage aux enchères qui permet aux personnes publiques de vendre en ligne ses matériels réformés ; La commune a organisé une nouvelle vente sur le site d'AGORASTORE durant le mois de février 2021. Il s'agit de matériel logistique. (pneus, praticables, écran)
2021-007	11/05/2021	Vente de matériels aux enchères	Dans une optique de développement durable et de gestion des deniers publics, il a été envisagé de vendre aux enchères du matériel réformé. En date du 20 septembre 2018, la commune a souscrit un contrat d'hébergement, d'assistance et de maintenance avec la société AGORASTORE, site de

			courtage aux enchères qui permet aux personnes publiques de vendre en ligne ses matériels réformés ; La commune a organisé une nouvelle vente sur le site d'AGORASTORE durant le mois d'avril 2021. Il s'agit de matériel logistique. (panneaux électoraux)
2021-008	11/05/2021	Cession d'un véhicule à titre gratuit	Dans une optique de gestion du parc automobile, il a été décidé de déposer le véhicule Peugeot 206 immatriculé 325 ZQ 69 dans un centre de VHU (Véhicule Hors d'Usage) pour destruction. Ce véhicule n'étant pas en état d'être réparé. La cession du véhicule est faite à titre gratuit à Démolition BERTO à Saint- Genis- Laval.
2021-010	11/05/2021	Avenant au marché public d'assurances n° 17/29 - Lot 3 Assurance automobile	Suite à d'importants sinistres ayant dégradé la sinistralité de la Ville, la SMACL, titulaire du lot n° 3 du marché public d'assurances de la collectivité n° 17/29, a demandé la révision des conditions d'assurance à peine de résiliation du contrat au 1er janvier 2020. Après présentation de l'avenant en commission d'appel d'offre le 13 avril 2021, la Ville a décidé d'accepter de signer l'avenant présenté par la SMACL. Le surcoût de cotisation pour la collectivité représente un montant de 3380,99 euros HT et de 4941,70 euros TTC. Ainsi, le montant de prime pour l'année 2021 s'élève à 26 004,17 euros TTC. L'assuré conservera à sa charge une franchise fixe de 5000€ pour vol et vandalisme et de 1000€ pour incendie et dommage tous accident.
2021-011	11/05/2021	Convention relative au forfait communal versé à l'école Saint Marie - Saint Joseph - Avenant n° 3	La convention relative au forfait communal versé à l'école Sainte Marie - Saint Joseph approuvée par délibération du 30 juin 2015 prenant fin le 31 août 2021, il a été convenu que la Ville, l'école et l'OGEC travaillent en concertation les clauses de la prochaine convention. Pour ce faire, il convient de modifier l'article 11 de ladite convention relatif à sa durée afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.